

COMMUNE DE SAINT-AUBIN DE BLAYE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**BUDGET ASSAINISSEMENT N° 2023-19**

Envoyé en préfecture le 16/03/2023  
 Reçu en préfecture le 16/03/2023  
 Publié le  
 ID : 033-213303746-20230307-202319BARESUL22-DE

Séance du 07/03/2023

**Concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2022**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de **M. Arnaud OVIDE**, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2022** décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

➤ **Résultat de la section EXPLOITATION à affecter**

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice	26.229,74 €+
Résultat antérieur report (ligne 002 du CA)	
I. excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) :	€
II. déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) :	-4.546,19 €+
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>(A1) Excédent : 21.683,55 €=</b>
	<b>(A2) Déficit : €</b>

➤ **Besoin réel de financement de la section d'INVESTISSEMENT**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	-22.980,65 €+
Résultat antérieur reporté à la section d'investissement (ligne 001 du CA) :	67.470,47 €+
<b>Résultat comptable cumul (ligne D001 ou R001 du budget N+1) :</b>	<b>44.489,82 €=</b>
Restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées) :	30.000,00 €-
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
<b>(B) Besoin (-) réel de financement :</b>	<b>€</b>
<b>Excédent (+) réel de financement :</b>	<b>14.489,82 €=</b>

➤ **Affectation du résultat de la section d'EXPLOITATION**

<b>Résultat excédentaire (A1)</b>	
En priorité, apurement de l'éventuel déficit de fonctionnement (II)	
<i>(recette non budgétaire au compte 119) .....</i>	<b>14.489,82 €</b>
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement	
<i>(recette budgétaire au compte 1068) .....</i>	€
En dotation complémentaire en réserve :	
<i>(recette budgétaire au compte 1068) .....</i>	€
En excédent reporté à la section de <b>fonctionnement</b> :	
<i>(recette non budgétaire au compte 110) (ligne R 002 du budget N+1).....</i>	<b>21.683,55 €</b>
<b>Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur</b>	
<i>(recette non budgétaire au compte 119) (ligne D 002 du budget N+1)</i>	€

➤ **Transcription budgétaire**

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	<b>21.683,55 €</b>		<b>44.489,82 €</b>
			R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé

Fait à SAINT AUBIN DE BLAYE, le 07/03/2023

Nombre de membres en exercice : **12**  
 Nombre de membres présents : 10  
 Nombre de suffrages : exprimés : 10

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en sous-préfecture le 07/03/2023 et de la publication le 07/03/2023,  
 Pour : 10      Contre :      Abstentions :

Date de la convocation : 28/02/2022  
 Délibéré par le Conseil municipal à SAINT AUBIN DE BLAYE, le 07/03/2023  
 La secrétaire de séance  
 Magali BERNARD

*Bernard*

